



**INSTITUT
NATIONAL
MÉTIER
D'ART**



MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Objet du marché :

**Accompagnement en transformation de deux structures
associatives**

Date limite de remise des offres : le 21 janvier 2019

SOMMAIRE

1. Commanditaires
2. Lieu d'exécution
3. Présentation des commanditaires et contexte
4. Décomposition du marché
 - a. Description des prestations de la tranche ferme
 - b. Tranche optionnelle
5. Déroulement du projet d'accompagnement
6. Modalités de réponses
7. Sélection des candidats
8. Critères d'attribution
9. Valeur du marché
10. Début des travaux souhaité
11. Durée du marché

1. Commanditaires

- Institut national des métiers d'art (INMA)
- Institut supérieur des métiers (ISM)

2. Lieu d'exécution

Paris

3. Présentation des commanditaires et contexte

L'INMA est l'acteur de référence pour le secteur des métiers d'art. Placé sous la double tutelle de la Direction générale des entreprises (DGE, ministère de l'Economie et des Finances) et de la Direction générale de la création artistique (DGCA, ministère de la Culture), l'association reconnue d'intérêt général et d'utilité publique soutient le développement économique de ses acteurs, assure une veille sectorielle à travers son centre de ressources unique en France et en Europe, et promeut ses métiers d'excellence au grand public à travers l'organisation annuelle des Journées européennes des métiers d'art (JEMA), ainsi que le Parcours d'éducation culturelle et artistique « A la découverte des métiers d'art » pour les publics scolaires. En lien étroit avec les acteurs et les établissements, il encourage également les filières de formation aux métiers d'art à travers l'organisation du Prix Avenir Métiers d'Art. Il apporte aussi son expertise du secteur aux collectivités territoriales pour mettre en place des politiques et programmes de développement et d'innovation. L'INMA gère pour le compte du Ministère de la Culture le dispositif de transmission « Maître d'art / Elève ».

L'ISM, sous tutelle de la DGE, est un acteur de référence du monde de l'artisanat. Positionné comme centre de ressources national, l'ISM développe une activité de veille opérationnelle et réalise des études sectorielles tant sur le plan national que régional (économie, apprentissage, emploi)... Il dispose pour ce faire d'un centre de veille et de ressources informationnelles unique en France et de compétences en matière de recherches et d'études. En lien étroit avec l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) et l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCMA), l'association propose également une offre de formation au profit des élus des organisations professionnelles et des chambres de métiers et de l'artisanat et intervient en lien avec la DGE pour l'accompagnement des Pôles d'innovation pour l'artisanat (PIA). L'ISM gère le secrétariat national des entreprises du patrimoine vivant (EPV) pour le compte de l'Etat. Il s'agit d'un dispositif de reconnaissance de savoir-faire rare ou d'exception détenus par des entreprises françaises artisanales et industrielles. L'Etat lui a également confié l'élaboration et la gestion de la base de données de références « aides-entreprises.fr ».

Dans une perspective de rationalisation, l'Etat souhaite le rapprochement de l'ISM et de l'INMA pour constituer un nouvel organisme.

L'objectif du présent marché est de désigner un prestataire qui apportera aux directeurs des deux associations un soutien opérationnel dans cette démarche de rapprochement.

4. Décomposition du marché

Une tranche ferme et une tranche optionnelle

a. Description des prestations de la tranche ferme

Accompagnement en transformation des deux structures dans le cadre d'une fusion future :

- Elaboration d'un scénario de transition pour l'année 2019 visant à rapprocher les activités des deux entités avec un calendrier précis, comprenant les différentes procédures à accomplir pour mettre en œuvre une fusion. Ce scénario de transition proposera des synergies à mettre en œuvre, avant et après la fusion, tant sur le plan opérationnel que sur le plan des dépenses de structure (administration, communication, systèmes d'information, optimisation des locaux...). Il s'appuiera sur la valorisation des complémentarités entre les structures et l'identification des freins au projet de fusion.
- Elaboration d'un budget commun pour le deuxième semestre de l'année 2019, en prenant soin de distinguer les coûts récurrents et les coûts exceptionnels directement imputables à la restructuration.
- Elaboration d'une organisation cible avec un plan d'organisation fonctionnelle, les enjeux, le périmètre, les missions détaillées de la nouvelle entité, les compétences requises, les ressources nécessaires (subvention, recettes propres, mécénat) et sa gouvernance.
- Recommandations quant à l'articulation entre les missions relevant de l'intérêt général et celles de prestations pouvant générer des ressources propres.
- Accompagnement du management des deux structures dans la restructuration : détermination du coût, assistance juridique.

b. Tranche optionnelle

Accompagnement à la mise en œuvre du scénario de transition, conduite du changement, gestion des risques opérationnels, notamment en matière de gestion des ressources humaines.

5. Déroulement du projet d'accompagnement

Chaque association s'engage pour un accompagnement extérieur.

Le prestataire aura accès à l'ensemble des informations financières et opérationnelles nécessaires à l'accomplissement de la présente mission après signature d'un accord de confidentialité.

Le prestataire rendra compte de l'avancement des travaux auprès du comité de pilotage du projet composé des directeurs et des présidentes des deux associations, et de représentants de l'Etat.

Il pourra s'appuyer sur les travaux issus d'une mission confiée par le Premier ministre à trois parlementaires sur la préservation et le développement des métiers d'art et du patrimoine vivant, ainsi que sur les travaux menés par la DGE et la DGCA avec les deux associations.

6. Modalités de réponses

Diffusion : sites de l'INMA et de l'ISM

Date limite de réception des offres : 21 janvier 2019 (un mois après la parution de l'offre)

Par mail aux deux organismes :

- INMA : fremont@inma-france.org
- ISM : dir@infometiers.org

Pièces à fournir :

- Descriptif de l'accompagnement proposé et des livrables
- Liste des références pour des prestations similaires d'évaluations externes
- Les qualifications et expériences des consultants proposés
- Coût de la prestation proposée (tranche ferme et conditionnelle)
- Extrait KBIS datant de moins de 3 mois

7. Sélection des candidats

Un comité de sélection basé sur le comité de pilotage du projet aura pour mission :

- d'étudier les propositions reçues et de sélectionner 3 organismes pour entretien,
- de recevoir les 3 organismes sélectionnés pour choix final et contractualisation.

8. Critères d'attribution

- Qualité du dossier : compréhension et lisibilité de la méthodologie d'accompagnement
- Qualité de l'équipe dédiée proposée pour la réalisation de la mission (références de travaux antérieurs, au moins un consultant senior, *etc.*)
- Compréhension par le candidat des enjeux et objectifs de la mission
- Organisation proposée pour réaliser la Mission
- Prix

L'acheteur se réserve la possibilité de recourir à une négociation suite à la remise des offres sans que cette possibilité soit nécessairement mise en œuvre.

9. Valeur du marché

A définir

10. Début des travaux envisagé

Début février 2019

11. Durée du marché

Trois mois (+ lot optionnel)